

DEC131151DR06

Décision portant cessation de fonctions de Mme Buchmann Marianne, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY600 intitulée Délégation Centre Est.

LE DELEGUE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 112307DR06 du 8 décembre 2011 portant nomination de Mme Marianne Buchmann aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Marianne Buchmann, dans l'unité du CNRS n°MOY600, à compter du 2 avril 2013 .

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 2 avril 2013.

Le directeur de l'unité
Philippe Pieri

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri